



**PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE**

Adresse de correspondance :
PETR Pays du Gévaudan-Lozère
830 av de la Méridienne
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols
Courriel : contact@petr-gevaudan-lozere.fr
Site internet : www.pays-gevaudan-lozere.fr

**Département de la Lozère
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL**

Délibération n° DE_2020_008

Objet : Vote de crédits supplémentaires - petr_gevaudan

Séance du mardi 10 mars 2020

Date de la convocation:

Membres en exercice : 17

Présents : 12

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Alain ASTRUC, Suzanne BADAROUX, Jacques BLANC, Hubert BOUT, René CONFORT, André CONSTAND, Denis GRAS, Alain GUENNOU, Ludovic JAFFUEL, Pierre LAFONT, Marcel MERLE, Jean-Paul POURQUIER

Représentés :

Excusés : Elisabeth ACHET, Rémi ANDRE, Charles ARIENTE, Jean-Pierre BARRERE, Josette BOULET, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Noel BRUGERON, Emmanuel CASTAN, Séverine CORNUT, Yvan DALLE, Gilbert FONTUGNE, Jean-Paul ITIER, Raymonde JOUBERT, Pierre MOREL A L HUISSIER, Bernard PINOT, Philippe ROCHOUX, Francis SARTRE, Michel THEROND

Absents : Bernard BASTIDE, Jean-Pierre DELTOUR, Jean-Louis VAYSSIER

Secrétaire de séance : Marcel MERLE

L'an deux mille vingt et le dix mars à 10 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Le Président expose au Conseil Communautaire que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	18676.33	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	3500.00	
60611	Eau et assainissement	750.00	

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 12/03/2020
048-200078343-20200310-DE_2020_008-DE

60612	Energie - Electricité	1500.00	
60623	Alimentation	800.00	
60632	Fournitures de petit équipement	1000.00	
6064	Fournitures administratives	1000.00	
6068	Autres matières et fournitures	1000.00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	3000.00	
6156	Maintenance	1600.00	
617	Etudes et recherches	4000.00	
6188	Autres frais divers	10000.00	
6231	Annonces et insertions	700.00	
6238	Divers	3000.00	
6251	Voyages et déplacements	2500.00	
6256	Missions	3000.00	
6261	Frais d'affranchissement	800.00	
6262	Frais de télécommunications	750.00	
627	Services bancaires et assimilés	900.00	
6281	Concours divers (cotisations)	900.00	
6288	Autres services extérieurs	1000.00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4500.00	
64111	Rémunération principale titulaires	1500.00	
64131	Rémunérations non tit.	14000.00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7000.00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	500.00	
6488	Autres charges	5000.00	
65888	Autres	1000.00	
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	300.00	
678 (042)	Autres charges exceptionnelles	500.00	
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	11517.11	
002	Résultat de fonctionnement reporté		103565.58
7472	Participat ⁿ Régions		2627.86

TOTAL : 106193.44 106193.44

INVESTISSEMENT :

DEPENSES

RECETTES

001	Solde d'exécution sect° d'investissement	25324.97	
2051	Concessions, droits similaires	8582.50	
2183	Matériel de bureau et informatique	3571.14	
28088 (040)	Autres immobilisations incorporelles	1576.77	
2184 (040)	Mobilier	1286.70	
28188 (040)	Autres immo. corporelles	-387.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		3500.00
1068 (040)	Excédents de fonctionnement capitalisés		25324.97
28051 (040)	Concessions et droits similaires		6582.50
28088 (040)	Autres immobilisations incorporelles		1576.77
28183 (040)	Matériel de bureau et informatique		2071.14
28184 (040)	Mobilier		1286.70

28184 (040) Mobilier
 PREFECTURE DE MENDE
 Date de réception de l'AR: 12/03/2020
 048-200078343-20200310-DE_2020_008-DE

28188 (040)	Autres immo. corporelles		-387.00
		TOTAL :	39955.08
		TOTAL :	39955.08
		TOTAL :	146148.52
		TOTAL :	146148.52

Le Président invite le Conseil Communautaire à voter ces crédits.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à MARVEJOLS, les jour, mois et an que dessus.

Certifié conforme,

A Marvejols, le 10 mars 2020

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 11 / 03 / 2020
et publié ou notifié
le 18 / 03 / 2020



Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère